

CHAPITRE QUATRE

POUR UNE POLITIQUE DYNAMIQUE

L'avènement, sur le plan international, d'un ordre nouveau suppose l'adoption d'orientations culturelles qui touchent aux grands principes du contrat social: le concept des droits de la personne, les aspirations et valeurs fondamentales, la notion de l'être et du genre humain,... Chaque nation doit énoncer ses objectifs culturels, les situer par rapport à ceux d'autres pays et définir les moyens d'appliquer sa politique culturelle.

Soedjatmoko et Thompson
World Politics

L'avenir des relations culturelles internationales du Canada dépend de l'adoption d'une politique culturelle extérieure suffisamment dynamique pour soutenir davantage la présence du Canada dans le monde, et suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution rapide de la conjoncture nationale et internationale.

On entend, le plus souvent, par politique culturelle extérieure un mode très structuré de répartition de ressources - peu abondantes -, dans un but très précis. Comme nous l'avons déjà établi, c'est au ministère des Affaires extérieures qu'il revient d'articuler et d'appliquer une telle politique. Comme cette politique participe autant des relations avec l'étranger que du développement interne, son succès repose sur une étroite collaboration entre le ministère des Affaires extérieures et nombre d'administrations et d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux et d'associations privées.

L'élaboration d'une politique culturelle extérieure nécessite, dans un premier temps, la définition des objectifs y afférents. Cette étape franchie, il est possible d'envisager d'autres éléments tout aussi essentiels: la mise au point du mécanisme administratif le plus approprié; la mise en place d'une infrastructure; la définition des relations entre l'administration fédérale et les autorités provinciales d'une part, et la communauté culturelle d'autre part; la diffusion des produits culturels, le choix des pays partenaires, la sélection, la promotion et l'évaluation des programmes enfin, facteur non moins important, la définition des modalités de l'aide financière accordée.

Objectifs

En dernière analyse, le Canada ne poursuit véritablement que deux objectifs dans ses relations culturelles avec l'étranger:

- 1) affirmer sa présence dans le monde sur ce plan, et
- 2) faire une plus grande place à la culture des autres pays, à l'échelon national.

Le premier objectif est de taille. On n'a qu'à songer, à cet égard, à des pays comme la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, l'Italie et, plus récemment, les États-Unis et le Japon qui, dans une optique